



Renvoyez ce document, accompagné de votre règlement, à votre délégation régionale Sacem

Pour trouver ses coordonnées, rendez-vous sur :

[www.sacem.fr](http://www.sacem.fr) > **La Sacem en région**

# Souscription Forfait "1 an de Musique à l'école"

ou directement en ligne sur [www.sacem.fr/musiquealecole](http://www.sacem.fr/musiquealecole)

Nom de l'organisateur (association, club, organisme...) : .....

Prénom et nom du représentant : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ]


Tél. : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Courriel : .....

Nom et adresse de l'école : .....

Je soussigné(e) ..... déclare exacts les renseignements mentionnés par la présente déclaration.

## 1. Je souscris au forfait "1 an de Musique à l'école"

Le forfait 1 AN DE MUSIQUE à L'ECOLE vous permet d'organiser un nombre illimité d'animations à destination et/ou avec la participation des enfants, que la musique soit jouée, chantée ou écoutée tout au long de l'année (kermesses, fêtes, goûters, animations, activités d'éveil ou de loisirs...) et/ou de sonoriser votre établissement (intercours, halls, couloirs, cours de récréation, espaces de restauration...).

 Important : les événements dont le budget artistique est supérieur à 650 € TTC ne peuvent être inclus dans ce forfait annuel. Celui-ci comprend le salaire, cachet et autres charges liées aux rémunérations des personnels artistiques (y compris le personnel technico-artistique). Merci de contacter votre délégation régionale le cas échéant.

FORFAIT "1 AN DE MUSIQUE À L'ÉCOLE"	Musique live uniquement (Chorale, Orchestre...)	Avec musique enregistrée* (CD, MP3, streaming...)
Plein tarif	95,98 € TTC <input type="checkbox"/>	154,79 € TTC <input type="checkbox"/>
Tarif réduit de 20 % pour toute déclaration avant le 11/10/2021	76,78 € TTC <input type="checkbox"/>	135,59 € TTC <input type="checkbox"/>

\* Lorsque vous diffusez de la musique enregistrée (CD, MP3, streaming...), la Sacem collecte en complément la rémunération équitable due aux interprètes et aux producteurs de disques, pour le compte de la Spré (plus de détails sur [spre.fr](http://spre.fr)).

## 2. Je règle le montant de mes droits en fonction du forfait

- J'opte pour la facturation électronique, je recevrai un lien me permettant d'accéder à ma facture, au courriel renseigné ci-avant.
- J'opte pour le prélèvement bancaire automatique et remplis les mandats de prélèvement SEPA présents au verso.
- Je règle par chèque à l'ordre de la Sacem.

Fait à ..... Le ..... Signature

Sacem : Société civile à capital variable • 775 675 739 RCS Nanterre • 225, avenue Charles-de-Gaulle • 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex • [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

Ces informations sont toutes obligatoires. Elles sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet [sacem.fr](http://sacem.fr).

